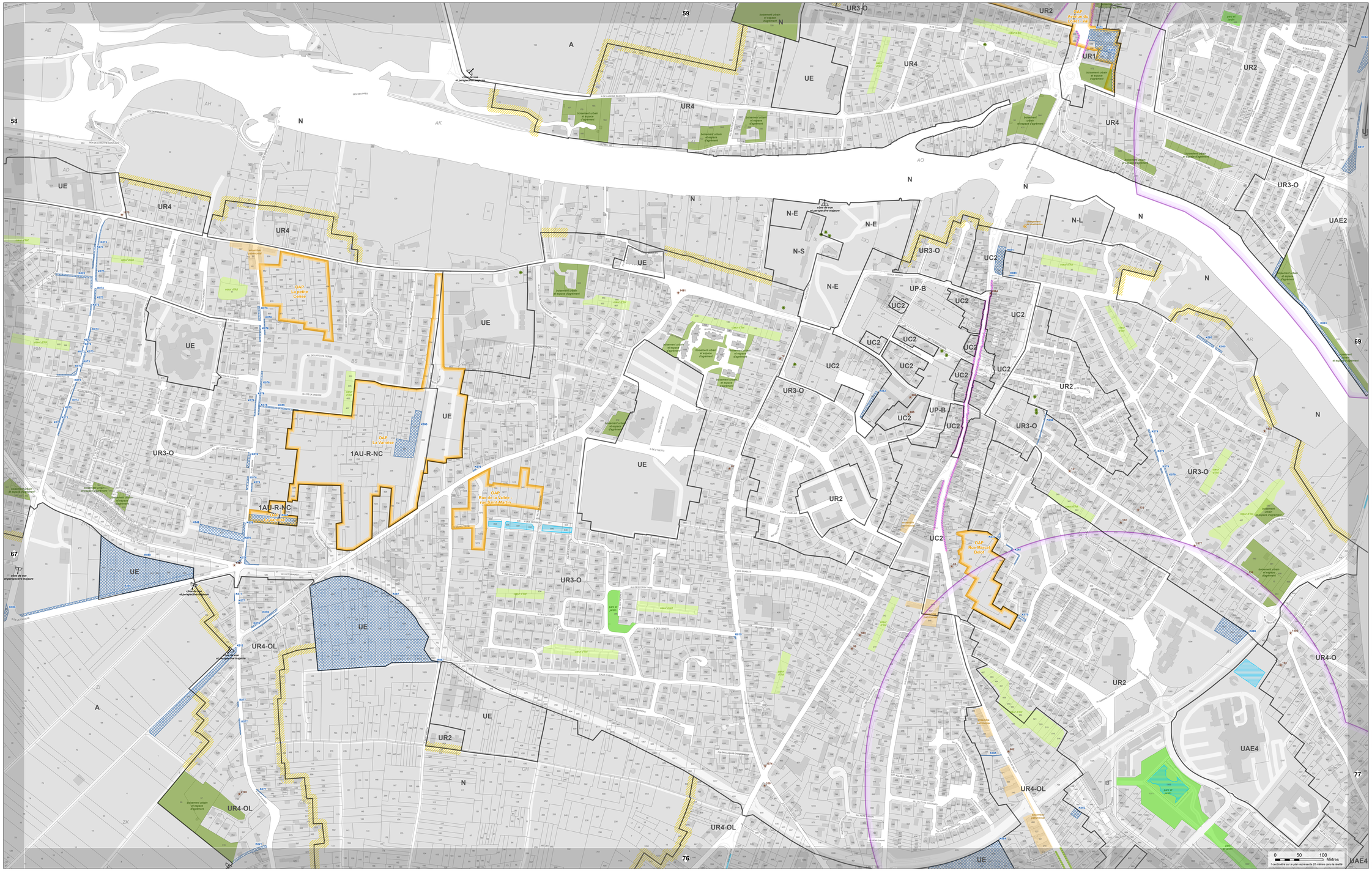

PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

ORLÉANS MÉTROPOLE

PLAN DE ZONAGE AU 2000e
Planche n°68

M2 APPROUVÉE 20/06/2024

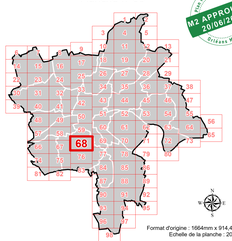

Format d'origine : 1664mm x 914.4mm
Echelle de la planche : 2000e

Produit par Orléans Métropole / Entrée le 30/05/2024

ORLÉANS MÉTROPOLE

- Prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11/07/2017
- Approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022
- Mis à jour par arrêtés les 10/07/2022 (MAJ1), 19/01/2023 (MAJ2), 10/10/2023 (MAJ3), 11/03/2024 (MAJ4)
- Modifié par délibérations du conseil métropolitain les 22/06/2023 (M1), 16/11/2023 (MS1), 20/06/2024 (M2)

LÉGENDE DE LA PLANCHE

Zonages d'urbanisme

- Zonage d'urbanisme
- UC - zone Urbaine de Centralité
  - UC1 - les centres métropolitains
  - UC2 - les centres-villes
  - UC3 - les centres-bourgs
  - UC4 - les centres-villes de quartiers
- UB - zone Urbaine de Boulevard
  - les grands boulevards
- UF - zone Urbaine de Faubourg
  - UF1 - les faubourgs urbains
  - UF2 - les faubourgs résidentiels
  - UF3 - les faubourgs ruraux
- UR - zone Urbaine Résidentielle
  - UR1 - les secteurs résidentiels urbains
  - UR2 - les secteurs d'ensembles résidentiels
  - UR3 - les secteurs pavillonnaires
  - UR4 - les secteurs d'habitat diffus
  - UR5 - les hameaux
- UP - zone Urbaine de Projet
  - les secteurs de projet et de restructuration urbaine
- UAE - zone Urbaine d'Activités Economiques
  - UAE1 - les secteurs d'activités mixtes
  - UAE2 - les secteurs d'activités industrielles
  - UAE3 - les secteurs d'activités industrielles
- UE - zone Urbaine d'Equipements
  - les secteurs d'équipements à rayonnement collectifs
- 1AU - zone A Urbaniser dans un 1er temps
  - les secteurs à urbaniser à court et moyen terme
- 2AU - zone A Urbaniser dans un 2e temps
  - les secteurs à urbaniser à moyen et long terme
- A - zone Agricole
  - les secteurs agricoles
- N - zone Naturelle
  - les secteurs naturels et sensibles
- TMIN Indice de taille minimale de logements (DC-1.3.2)

Prescriptions d'urbanisme

- Côtes de vue et perspective majeure
- Arbre protégé
- Linéaire boisé
- Alignement d'arbres
- Cœur d'îlot
- Parc et jardin
- Boisement urbain et espace d'ornement
- Espace boisé classé
- Jardins familiaux et partagés
- Frange agricole ou paysagère
- Zone humide et d'aménagement hydraulique
- Bâti susceptible de changer de destination
- Element bâti remarquable
- Ensemble patrimonial
- Linéaire commercial protégé
- Emplacement réservé
- Secteur de constructibilité limité
- Secteur imposant un minimum (+) ou un maximum (+) de logements locatifs sociaux
- Zone non aedificandi
- Stationnement de plus de 3 mois
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de transports publics collectifs

EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR

EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES

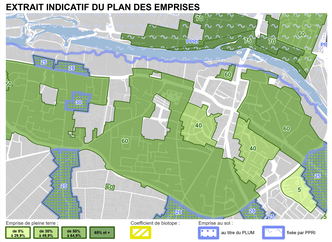

EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS

